

Les fonctions de l'intonation

L'intonation exerce en français parlé des fonctions variées : des fonctions proprement linguistiques telles que signification, interprétation et des fonctions paralinguistiques ou renseignements sur le locuteur (timbre et qualité de voix, sexe, appartenance à une communauté dialectale ou socioculturelle). Ces fonctions jouent un rôle important du point de vue pédagogique et didactique. Il est avantageux de sélectionner celles qui contribuent à la construction du sens chez l'apprenant.

Nous avons choisi d'illustrer ces fonctions par des exemples empruntés à E. Lhote et A. Di Cristo. Ce dernier a divisé les fonctions en deux catégories : celles du niveau objectif et celles du niveau subjectif.

I – Les fonctions du niveau objectif

A. Fonction désambiguïsatrice [1]
ou démarcative [2]

L'intonation permet de lever l'ambiguïté dans le cas où deux structures profondes sont réalisées comme deux structures de surface homonymes.

Exemple 1 de Malmberg :

La belle / ferme le voile (= La belle jeune femme tire les rideaux)

La belle ferme / le voile. (= La belle ferme le cache)

On peut avoir deux découpages correspondant à deux énoncés de sens différents :

Exemple 2 de Lhote

S'il l'avait rencontré, hier il n'aurait pas téléphoné.

S'il l'avait rencontré hier, il n'aurait pas téléphoné.

Ici l'intonation sert à reconstruire les deux sens possibles.

B. Fonction distinctive [2] ou modale [1]

L'intonation permet de faire la distinction entre les modes suivants :

Mode affirmatif : *Tu viens.* ▼ (ton descendant)

Mode du questionnement : *Tu viens ?* ↗ (ton montant)

Mode exclamatif : *Tu viens !* ▼ (ton descendant)

L'on a beaucoup plus recours à cette fonction dans le langage familier que dans la langue soutenue qui préfère les marqueurs syntaxiques tels que mots interrogatifs et inversions. L'utilisation de la fonction distinctive est devenue une marque socio-linguistique du type de conversation, de la nature de l'échange verbal et des relations dans l'interaction langagière.

C Fonction de structuration [1] et [2]

Cette fonction correspond à une division de l'information en portions avec degré d'importance et de mise en place du focus. L'intonation participe en effet à la structuration sémantique du message en permettant l'identification du thème et du propos, du topique et du commentaire et en signalant l'organisation structurelle de ces éléments.

Exemple : *Le samedi, elle joue au tennis.*

A B

A correspond au connu, B correspond à l'apport d'information. Le ton est montant sur A et descendant sur B.

D. Fonction syntaxique [1] et

[2]

Cette fonction d'identification des unités syntaxiques permet d'établir les frontières entre des constituants bien formés. L'intonation peut également exercer des fonctions de liaison et subordination. L'exemple :

Il est riche. Il réussira.

correspond à l'énoncé : Il est riche, **donc** il réussira.

E. Lhote remarque que deux propositions — dont l'une est subordonnée à l'autre — sont corrélées sur le plan mélodique par un mouvement montant suivi d'un mouvement descendant.

E. Fonction d'intégration [1]

Cette fonction confère au signe ou à une suite de signes le statut de phrase bien formée. L'intonation est un intégrateur d'unités de première articulation (le mot, la phrase). Ainsi, l'exemple suivant :

* *Max travaille d'une façon*

est jugé inacceptable — selon les critères de la grammaire traditionnelle — alors que le même énoncé est considéré comme intono-syntaxiquement bien formé dans la mesure où l'on prend en compte l'emploi d'une intonation superlative.

II — Les fonctions du niveau subjectif

F. Fonction expressive [1] et [2]

Pour E. Lhote, la fonction expressive permet au sujet parlant d'exprimer à la fois son intention, son état d'esprit à l'égard de l'interlocuteur, son émotion, sa réaction à la parole de l'autre.

Cette fonction signale l'attitude du locuteur et ses différentes émotions. L'attitude du locuteur est codifiée par une langue donnée dans laquelle existent des clichés intonatifs caractéristiques de certaines attitudes.

Selon A. Di Cristo, dans la mesure où l'intonation indique également les différents degrés par lesquels peuvent être réalisées les modalités expressives, l'on peut dire qu'elle assure une **fonction quantificatrice** ou **intensificatrice**.

G Fonction communicative [2]

Ce sont les habitudes de communication qui permettent aux interlocuteurs de se comprendre aisément, de se comprendre à demi mot. Ainsi, un silence placé à un certain endroit peut signifier un doute ou une réticence.

Exemple : *On va prendre un café. (silence) Tu veux venir ?*

Le silence qui sépare les deux phrases sert à attirer l'attention de la personne à laquelle l'on s'adresse. Celui qui fait la proposition utilise la durée du silence pour exprimer une hésitation, une incertitude à l'idée de payer le café à l'autre personne, par exemple. Il s'agit alors d'une pseudo-invitation faite par politesse et contrainte par les usages sociaux.

En conclusion, il est tout aussi important de sensibiliser l'apprenant aux différentes intonations qu'aux usages de la communication qui ont beaucoup recours à l'implicite. Du fait de ses multiples fonctions, l'intonation établit le lien entre des unités de traitement de bas niveau (traitement phonétique et phonologique) et le traitement dit de haut niveau qui accomplit des fonctions de décodage, de synthèse et d'interprétation.

Christine Fiandino
MLTC, University of Sheffield

Références

[1] Di Cristo A. (1981), « Aspects phonétiques et phonologiques des éléments prosodiques », in *Modèles linguistiques*, Tome III : 24–52, Presses Universitaires de Lille

[2] Lhote E. (1995), *Enseigner l'oral en interaction : Percevoir, écouter, comprendre*, Hachette collection F autoformation, Paris